

A ELEC CONSULTING
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2 000 €
14 AVENUE DE L'EUROPE 77144 MONTEVRAIN
RCS MEAUX 888 023 736

(ci-après la "**Société**")

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 01/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le 1er octobre,

Monsieur Arsenio ALVES HERMENEGILDO, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société A ELEC CONSULTING et associé unique de ladite Société (ci-après "**L'Associé Unique**").

A STATUÉ SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Modification de l'objet social et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Décision n°1 - Modification de l'objet social et modification corrélative des statuts

L'ancien objet social, mentionné à l'article 2 des statuts, est :

Toutes opérations de courtage et de conseils dans le domaine des travaux de bâtiment et des services aux entreprises, administrations et particuliers.

L'Associé Unique décide, à compter de ce jour, d'effectuer la modification statutaire suivante :

Extension de l'objet social de la société

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié comme suit :

"Article 2 - Objet social

La société a pour objet social en France et à l'étranger :

Toutes opérations de courtage et de conseils dans le domaine des travaux de bâtiment et des services aux entreprises, administrations et particuliers

Tous travaux d'électricité générale, en courant fort et courant faible ;

L'installation, la rénovation, la mise en conformité, la maintenance, le dépannage d'installations électriques dans tous types de bâtiments (résidentiels, commerciaux, industriels, tertiaires) ;

La pose de systèmes de domotique, d'alarmes, de vidéosurveillance, de contrôle d'accès et de réseaux informatiques ;

La vente de matériel électrique ;"

Décision n°2 - Pouvoirs

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Président, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

CLÔTURE

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Le 01/10/2025

Signature de l'Associé Unique :

Monsieur Arsenio ALVES HERMENEGILDO